

Selon la tradition déjà bien établie de la série des Res Orientales l'illustration de la couverture essaie de refléter graphiquement le contenu du volume. Les deux documents en moyen-perse (Doc.Tab. 21 et 22) ainsi que la bulle font référence à l'Archive du Tabarestān qui date de la première moitié du VIII^e siècle de notre ère.

Après trois contributions, deux dans le volume XXIV — « Two Documents from Tabarestān Reconsidered (Tab.12 and 26) » et « Court Records of Lawsuits in Tabarestān in the Year 86/7 PYE (737 CE): A Philological Examination » — et une dans le volume XXVI — « Pahlavi Legal Documents from Tabarestān on Lease, Loan and Compensation: A Philological Study » —, Dieter WEBER offre dans ce volume une quatrième étude philologique de trois documents de l'Archive du Tabarestān : « Pahlavi Legal Documents from Tabarestān. Two Claims and a Re-evaluation of Crop Yields: A Philological Study of Tab. 21, 22 and 24 ».

Cette étude philologique est accompagnée d'un commentaire juridique qu'on doit à Maria MACUCH : « Pahlavi Legal Documents from Tabarestān. Two Claims and a Re-evaluation of Crop Yields: The Juristic Context of Tab. 21, 22 and 24 ». Cette collaboration étroite entre Dieter Weber et Maria Macuch dans l'étude des documents du Tabarestān s'est mise en place dès 2016 lorsque Maria Macuch a défini le contexte et la terminologie juridique des documents Tab.1-8 et 10 dans « The Legal Context of the Tabarestān Court Records (Tab.1-8, 10) ». L'année suivante elle a commenté les documents Tab.13, 14, 15, 17, 18 et 23 dans « Pahlavi Legal Documents from Tabarestān on Lease, Loan and Compensation: The Juristic Context ».

Après une première lecture de l'« Archive du Tabarestān » par Philippe Gignoux (ResOr XXII, XXIII, XXIV), vingt documents ont déjà bénéficié d'une deuxième lecture par Dieter Weber. Mais avant de pouvoir aborder d'autres aspects inhérents à chaque document et en particulier la pratique juridique du scellement des documents légaux, il faut attendre que toute l'Archive ait fait l'objet d'une deuxième lecture et de commentaires philologique et juridique. Alors que jusqu'à présent on ne dispose que du *Mādayān-ī hazār dādestān* « Le Recueil des mille jugements » pour savoir qui sont les personnes qui placent leur sceau sur des documents légaux, l'« Archive du Tabarestān » est la première source primaire qui permet réellement de confronter le contenu du document et les sceaux sur la bulle qui le scelle. Comme il y a forcément un lien entre les sceaux utilisés sur une bulle d'une part et d'autre part la nature et le contenu du document, une confrontation concertée entre ces deux aspects apportera une information de première main sur la pratique des scellements dans le cadre juridique.

L'« Archive du Tabarestān » est aussi la première source primaire qui permet de voir comment une bulle avait été attachée à un document légal. C'est un aspect inédit intimement lié à la sigillographie pour lequel aucune terminologie n'existe encore. Pour les termes techniques un ouvrage de référence (*Vocabulaire international de la sigillographie*, Rome, 1990) a été consulté, mais il s'est avéré que certains phénomènes sont propres à la sigillographie sassanide. C'est dire que les termes qui ont été choisis ont une signification très précise dans le contexte sassanide, mais ne désignent pas exactement le même phénomène dans la sigillographie 'générale'. D'ailleurs

c'est déjà ainsi pour les termes de base : il est notoire que les termes 'sceau' et 'bulle' dans la sigillographie sassanide n'ont pas la même signification dans d'autres cultures. Ce sera aussi le cas pour des termes comme 'queue', 'repli', etc. dont le sens a été adapté à la situation sassanide — ou pour être plus exact à celle qui se présente au cours de la première moitié du VIII^e siècle au Tabarestān.

L'article de Nils PURWINS « The Noble Ones of *Ērānšahr*: Rank Titles and a Comparison with the *Imperium Romanum* » a été illustré sur la couverture par la bulle d'un certain Pirag, membre de la grande noblesse et de la famille des Mihrān. Khusrō I^{er} l'a nommé *Ērān-spāhbed*, « chef de l'armée des Iraniens » du côté du sud de l'empire. Ce sceau n'est qu'un exemple parmi les nombreuses autres sources primaires que l'auteur évoque pour mettre en évidence le système de rangs aristocratiques dans la société de l'empire sassanide. Même s'il s'agit d'exceptions, le rang militaire d'*Ērān-spāhbed* d'un territoire dont la localisation est précisée par le nom d'un des quatre points cardinaux peut aussi être confié à une personne qui n'appartient pas à la grande noblesse. Le rang dû à la naissance et celui qu'on peut acquérir appartiennent à deux niveaux distincts. À travers de nombreuses sources textuelles l'auteur confronte la situation sassanide à celle qui prévaut dans l'empire romain. Il met ensuite en évidence l'impact qu'a eu le système de rangs aristocratiques d'*Ērānšahr* « l'empire des Iraniens » sur les populations environnantes qui eux aussi ont connu des classes hiérarchiques aristocratiques et militaires aux époques sassanide et post-sassanide.

Dans son article « World War in Eurasia at the End of Antiquity » James HOWARD-JOHNSTON évoque, entre bien d'autres faits historiques, l'attaque d'*Ērānšahr* par les Turks après l'armistice en 626 entre l'empereur chinois Taizong et le khagan turk Illig. Les Turks traversent le Caucase et enlèvent au pouvoir sassanide en l'espace de deux ans toute la Transcaucasie. Arrivés en Ādurbādagān, des problèmes politiques et militaires internes les obligent à se retirer. Ces événements se produisent vers la fin du règne de l'empereur sassanide Khusrō II (590-628) dont les armées avaient subjugué tout le Proche-Orient, l'Égypte et l'Anatolie. Au faite de sa gloire, Khusrō II semble avoir voulu renouer avec la tradi-

tion du premier siècle de l'empire sassanide lorsque les rois illustraient leurs victoires militaires et leur pouvoir politique sur d'immenses reliefs rupestres. Khusrō II voulait commémorer la destruction finale de l'empire byzantin avec un relief rupestre gigantesque à Bisutūn. Mais la préparation de la surface sur le rocher n'était pas encore terminée lorsqu'il perdait le pouvoir en février 628. Les invasions des Turks dans les pays du Caucase constituent certainement un des éléments qui ont causé la chute de Khusrō II. Cela explique pourquoi James Howard-Johnston a choisi comme cinquième élément de l'illustration de la couverture la falaise de Bisutūn avec le panneau destiné à recevoir le relief rupestre.

Ma profonde gratitude va aux auteurs — James HOWARD-JOHNSTON, Maria MACUCH, Nils PURWINS et Dieter WEBER — qui ont collaboré à ce volume et ont, tout au long de la préparation de ce recueil, répondu par retour du courrier aux questions de la rédaction. Sans leur diligence ce volume n'aurait pas vu le jour dans un délai aussi court qui doit aussi beaucoup au travail assidu et attentif de Freddy PERSIJN de l'Imprimerie Peeters. Son prochain départ à la retraite nous privera de sa collaboration indéfectible et cordiale.

L'infrastructure fournie par 'Mondes iranien et indien' m'a été très précieuse. Je remercie sa directrice Pollet SAMVELIAN pour son soutien moral et Emmanuel GIRAUDET pour ses innombrables conseils qu'il a toujours prodigués avec bonne humeur ainsi que pour la confection de la couverture.

Pour beaucoup de photographies qui illustrent l'article sur les scellements des bulles sur les documents de l'« Archive du Tabarestān » je suis redevable à leur propriétaire. Puisse-t-il trouver ici l'expression de ma sincère reconnaissance. Cet article innovant a aussi bénéficié de la compétence de Julien CUNY. Ses remarques sur le sujet, ainsi que sur le contenu des autres articles, ont été très appréciées.

Nos remerciements vont aussi à Youssef MONSEF pour une relecture ultime de tout le volume.

Rika GYSELEN